

Les avancées de l'informatique créent des milliers de « sans-papiers » ? Ça me fait pas pleurer

écrit par Jeanne la pucelle | 13 décembre 2024



(DENIS CHARLET/AFP via Getty Images)



(DENIS CHARLET/AFP via Getty Images)

Titres de séjour : en Isère, les conséquences des procédures dématérialisées ont provoqué une « fabrique de sans-papiers »

Vous croyez qu'ils l'ont fait exprès ou bien qu'un Patriote bien placé à la Préfecture de l'Isère a discrètement saboté les procédures ? Je ne pense pas, ils en sont bien incapables mais c'est fort drôle. A savourer et, peut-être, à noter, ça pourrait servir un jour, non ?

Ils sont étudiants, salariés ou livreurs étrangers et en quête désespérée d'un rendez-vous pour renouveler leurs droits : depuis le printemps 2024, la préfecture de l'Isère a fortement restreint l'accueil physique, créant ce que les associations qualifient de « fabrique de sans-papiers ».

Alors que le Défenseur des droits Claire Hédon alerte dans un rapport paru mercredi sur les « atteintes massives aux droits des usagers » engendrées par la dématérialisation des processus de traite des demandes de titre de séjour des ressortissants étrangers, les associations iséroises dénoncent depuis des mois une situation qui selon elles « ne fait qu'empirer ».

Quelque 200 personnes ont manifesté début décembre à Grenoble à l'initiative de la CGT et du collectif « Bouge ta préf'38 », appelant le nouveau préfet, Catherine Séguin, à amender le système, faute de quoi il saisira le tribunal administratif.

Des rendez-vous très difficiles à obtenir

Selon les membres du collectif, qui a vu le jour en mai 2024 et rassemble une cinquantaine d'associations, la situation a pris un tour critique en mars 2024 lorsque la préfecture a décidé d'interdire l'accès à ses locaux à toute personne n'ayant pas de rendez-vous, lesquels sont très difficiles à obtenir. Les rares créneaux disponibles sur Internet sont « raflés » par des robots gérés par des agences et revendus à prix d'or au marché noir, soulignent les associations.

Jacqueline, quinquagénaire arrivée en 2019 d'un pays africain, s'est comme beaucoup d'autres heurtée à ce « mur numérique » : auxiliaire de vie, elle a dû cesser trois semaines de travailler au printemps, faute de papiers en règles. Elle a depuis réussi après de grandes difficultés et grâce à l'intervention d'un tiers à obtenir un rendez-vous pour faire renouveler son titre de séjour mais s'inquiète pour son mari, dont le titre a déjà expiré. Jacqueline se retrouve à soutenir à bout de bras sa famille financièrement : « Je souffre », lâche-t-elle.

La fermeture de l'accès physique à la préfecture a conduit « des centaines de personnes en situation régulière » à perdre leurs droits et parfois, dans la foulée, leur travail, leur logement ou leurs droits sociaux, souligne Martine Faure Saint-Aman, présidente régionale de la Cimade.

Ce sont « des étudiants, des salariés, des médecins, des ingénieurs, des plombiers, des maçons... des gens de tout pays confondus et dans des situations dramatiques. On a vu beaucoup de gens qui pleuraient devant la préfecture dans des situations d'impuissance incroyables », poursuit-elle. Jacqueline, arrivée d'Afrique ? Pourquoi ont-ils peur de rappeler que ceux qui arrivent ne sont ni Français ni même Européens ???

Des freins « volontaires ou involontaires »

« Il y a un ensemble de freins, volontaires ou involontaires, ça je

n'en sais rien, **mais un ensemble de freins qui empêchent les usagers d'avoir accès à leurs droits.** (...) On n'en est plus à demander un titre de séjour, on en est à juste demander un rendez-vous ! », s'indigne-t-elle.

Certains étudiants, faute de papiers en règle, perdent leur logement et s'entassent à « 6, 7 ou 8 dans 12 m² », relate de son côté Emmanuel Omonlogo, représentant de l'association des étudiants africains de l'Isère.

La préfecture a expliqué dans un communiqué fin octobre que la « refonte » des conditions d'accueil des usagers étrangers et des modalités de délivrance des titres de séjour vise à « sécuriser l'ensemble du processus de délivrance » et à « améliorer les délais d'obtention ». « Le nombre de créneaux de rendez-vous disponibles **est adapté à l'accueil des 15.000 ressortissants** étrangers » et les délais de délivrance des titres ont diminué suite à la réforme, estime-t-elle.

L'administration reconnaît toutefois que le système de prise de rendez-vous de plusieurs préfectures « est victime d'actes malveillants provoquant de graves dysfonctionnements et ne permettant pas aux usagers de réserver des créneaux de rendez-vous comme cela est prévu ». Une plainte a été déposée en juillet.

Un trafic des titres de séjour

En Isère, la situation est d'autant plus tendue que le service a été déstabilisé par **la découverte en 2023 d'un important trafic de titres de séjour au sein de la préfecture**, qui a conduit à une complète réorganisation, rappelle Mme Faure Saint-Aman.

[Epoch Times](#)